

Réf: Dossier 300064

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DES ARTISANS MINIERES DE KORHOGO »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9 EME TRANCHE
NON LOIN DE LA CNPS, LOT: 145, SECTION: EV,
PARCELLE: 130, Lot 145, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 11 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DES ARTISANS MINIERES
DE KORHOGO »

Objet : EXPLOITATION MINIERE

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9 EME TRANCHE
NON LOIN DE LA CNPS, LOT: 145, SECTION: EV, PARCELLE:
130, Lot 145, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme DIALLO EPOUSE FOFANA N'DIAYE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-03323 du 15/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20769/GTCA/RC/2024 du 15/04/2024

Pour Avis

Le CEPICI

